

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 05 mai 2026

DELIBERATION N°2026-29 DU COMITE SYNDICAL
VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE – EXERCICE 2025

-:-:-:-:-:-:-:-

Le comité syndical légalement convoqué le 28/04/2026 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 05/05/2026 à 15h00 dans les locaux du conseil départemental, à Nevers.

Étaient présents avec voix délibérative :

Monsieur BAZIN Fabien,
Monsieur COUTURIER Bertrand,
Monsieur FAVARCQ Thierry,
Monsieur GAUTHIER Jean-Luc
(Moulins communauté)
Monsieur GUYOT Thierry,
Monsieur HOURCABIE Guy,

Monsieur MARIE Frédéric,
Monsieur MILLIERE Bruno,
Monsieur Philippe REVEL,
Monsieur Jean-Luc SIMON,
Monsieur, Nicolas SMILEVITCH,
Monsieur Thierry SUGIN,
Monsieur Dominique WIATR.

Sont excusés : Mme Florence CIBICK ; Mme Martine Gaudin, Mr Philippe Dauvergne, Mr JeanLuc GAUTHIER (CCACN), Mr Patrice JOLY, Mr Franck MICHOT, Mr David VERRON.

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Bertrand Couturier

- ✚ Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- ✚ Vu La loi de finances 2024 et plus particulièrement son article 205
- ✚ Vu Le rapport n°5.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE DE :

Je vous propose :

- ✚ D'approuver le compte financier unique 2025 de Nièvre Numérique ;
I – RESULTAT

NIEVRE THD - NIEVRE THD - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 126 964,55	4 768 798,02	14 895 762,57
	Recettes réalisées (1)	B	2 876 742,38	4 243 551,32	7 120 293,70
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 479 542,60	10 847 855,09	21 327 397,69
	Dépenses réalisées (1)	E	3 081 694,27	2 056 806,99	5 138 501,26
	Restes à réaliser	F	568 152,88	0,00	568 152,88
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-204 951,89	2 186 744,33	1 981 792,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	352 578,05	6 079 057,07	6 431 635,12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	147 626,16	8 265 801,40	8 413 427,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-568 152,88	0,00	-568 152,88
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-420 526,72	8 265 801,40	7 845 274,68

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – BILAN

se compose : photographie des différents éléments figurant à notre patrimoine

ACTIF		PASSIF	
Immobilisé	52 367 745.44	Fonds propres	60 781 173.00
Circulant	8 425 431.90	Dette	1 414.68
Comptes de régularisation	0.00	Comptes de régularisation	10 589.66
Disponibilité			
Total	60 793 177.34	Total	60 793 177.34

- De donner pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 058-200002400-20260505-2028_29-DE



Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN

